

# JUSTICE, ACTEURS DE L'ÉDUCATION ET FAMILLE, PARTENAIRES POUR REMOBILISER LES RESPONSABILITÉS NATURELLES

Interview de Eric JANSSENS<sup>1</sup> réalisée par Etienne CLÉDA<sup>2</sup>

Pour introduire ce numéro consacré aux relations entre la Justice et les familles, les Cahiers de Prospective Jeunesse ouvrent leurs colonnes à Eric Janssens, responsable de la Section Jeunesse du parquet de Nivelles.

C'est en toute spontanéité et sans précaution oratoire qu'il partage sa passion pour son métier. Selon lui, en effet, les magistrats de la jeunesse ont pour mission de protéger les mineurs pour lesquels il existe une inquiétude quant à leur intégrité physique ou psychique, mais aussi de rappeler la Loi et remettre du cadre pour les jeunes et les parents qui transgressent les règles de la vie collective. Ces magistrats ont un rôle d'éducateurs. Ils ne sont toutefois que l'un des acteurs de la vie des enfants. Il leur revient de situer au bon endroit les responsabilités et d'abord de reconnaître celle des parents. Ils s'intègrent dans un large réseau qui excède largement les services de l'aide à la jeunesse.

En tant que président de l'Union Francophone des Magistrats de la Jeunesse, il réclame une augmentation des moyens accordés à tous les échelons de l'aide à la jeunesse et un investissement massif dans les premières années de l'enseignement. Un choix de société préventif qui dépasse et précède l'intervention de la Justice dans les relations entre les parents et les enfants.

1. Président de l'Union Francophone des Magistrats de la Jeunesse, Responsable de la Section Jeunesse au parquet de Nivelles.

2. Consultant-formateur à Prospective Jeunesse.

**Il arrive que la Justice intervienne dans des familles. Protection ou punition des enfants, soutien ou sanction des parents... Quelles circonstances justifient cette intrusion au sein de la sphère privée ?**

Je pars du sens, mon credo en la matière c'est que ce n'est pas ce qu'on fait qui compte mais le sens que cela prend. Pour les destinataires, la justice est un service public comme un autre qui a son

rôle dans la société et qui est une émanation de la démocratie. Elle a pour fonction primordiale de restaurer le lien social. Les pratiques de terrain sont à analyser à partir de cela.

Je suis passionné par mon boulot parce que, par ma fonction, j'ai une vocation d'éducateur. Le procureur du roi en matière de jeunesse et de famille est un éducateur avec une très grande spécialisation : La Loi, dire la Loi, la

rappeler pour tout le monde, la faire appliquer. Cela peut être plus symbolique : remettre du cadre, du repère, de la limite. Pour moi c'est le fondement, c'est le cadeau que nous faisons aux familles. Ce qui est magnifique et le sens que cela doit prendre c'est que nous sommes simplement des substituts parentaux ou des compléments parentaux.

Récemment, dans le cadre d'un échange, j'expliquais à mes collègues combien c'était important de considérer les parents comme nos premiers partenaires, légitimement et légalement imposés. Travailler autrement, c'est travailler comme un pouvoir qui ne dit pas son nom et qui viole deux grands principes. Le premier principe est qu'on agit en complémentarité avec les parents et qu'on est donc à leur côté pour les aider à jouer un rôle par rapport auquel certains problèmes surviennent. Le second principe, c'est le respect de la vie privée. Le fait d'intervenir dans les familles est déjà une exception à la règle. Lorsque je me permets de faire irruption dans l'intimité des gens, c'est qu'une valeur lourde est en cause. Il faut des raisons solides pour ne pas laisser les familles fonctionner librement.

Comme magistrat de la jeunesse, il y a deux grandes raisons pour lesquelles on intervient dans les familles. Dans vingt pour cent des cas (pas plus !) il s'agit de transgressions significatives commises par l'enfant mais dans quatre-vingt pour cent des cas l'inquiétude porte sur l'intégrité physique ou psychique des enfants. Dans l'esprit du décret de la Communauté française, le judiciaire est "second compétent". C'est une leçon de modestie. Dans ces matières, non seulement nous ne sommes que des substituts parentaux mais en plus, nous ne sommes que seconds compétents. C'est seulement à partir du moment où l'aide médico-psycho-sociale mise en

place par la société ne fonctionne pas et qu'on a besoin d'une contrainte pour mettre en place des choses que nous allons intervenir.

Il n'y a qu'une exception à cette règle, lorsque nous investiguons en amont pour chercher à savoir et permettre aux autres professionnels du médico-psycho-social de faire leur boulot. Parfois, ces derniers sont tellement dans une logique d'aide et de soutien qu'ils n'acceptent d'intervenir que si les gens veulent bien, s'ils sont demandeurs. Il faut dépasser cela. Lorsque la police et le parquet viennent forcer la porte de l'intimité familiale, c'est dans le cadre d'un jeu de valeurs. Nous ne pouvons pas laisser un enfant dans une famille dangereuse si on sait qu'il y a de la maltraitance. Il y a un prix à payer qui se traduit parfois par un certain contrôle. Les parents recourent parfois à la justice et à la police comme partenaires de leur fonction éducative. S'ils ne l'appellent pas, c'est alors à la justice ou la police de venir frapper à la porte en disant : "On a des informations qui laisseraient penser que... et on va vérifier dans le respect de chacun". Si les faits sont établis et s'il y a des carences éducatives préjudiciables à l'évolution de l'enfant, notre mission est de tout faire, dans le respect de chacun, dans le consentement d'abord, pour essayer de trouver des solutions. Mais si on n'y arrive pas, la contrainte s'imposera, même si c'est un pis-aller. La contrainte est toujours un pis-aller. C'est vraiment notre logique d'intervention. Il est très important de toujours conserver cette gradation en tête.

**La notion de réseau est très importante pour vous. C'est une manière de définir le rôle de chacun des acteurs autour et avec les familles.**

La Justice est aussi un service public

#### Mots-clés

- justice
- aide à la jeunesse
- famille
- parentalité
- éducation
- divorce
- lien social